



COMMUNE DE
Bernissart
B 7320

SERVICE DES TRAVAUX

Centre Administratif du Préau «CAP»
Rue du Fraity n° 76

AVIS

Décision de modification d'une partie du sentier communal n° 28

(Décret du 6 février 2014)

LE COLLEGE COMMUNAL ;

Conformément à l'article 17 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Porte à la connaissance du public :

La décision du Conseil communal du 28 mai 2025, approuvant la demande de modification d'une partie du sentier n° 28 à 7320 Bernissart reliant la Rue de Valenciennes et la Rue Lotard.

Le dossier peut être consulté au Service des Travaux de la Commune, Rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart, tous les jours ouvrables de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15, ainsi que le 23/06/2025 jusque 20h sur RDV, pris 24h à l'avance auprès du Service des Travaux (069/59.00.65 - patrick.dujardin@bernissart.be).

Cette décision sera affichée du 12/06/2025 au 26/06/2025.

Un recours peut être introduit contre ladite décision, en vertu de l'article 18 du décret. A peine de déchéance, le recours est envoyé à la DGO4 (Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, rue des Brigades d'Irlande n° 1 à 5100 Namur) dans les 15 jours à compter du jour qui suit, le premier des événements suivants :

- la réception de la décision ou l'expiration des délais pour le demandeur et l'autorité ayant soumis la demande ;
- l'affichage pour les tiers intéressés ;
- la publication à l'Atlas conformément à l'article 53, pour le demandeur, l'autorité ayant soumis la demande ou les tiers intéressés.

A Bernissart, le 11 JUIN 2025

La Directrice générale,

Véronique BILOUET

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN